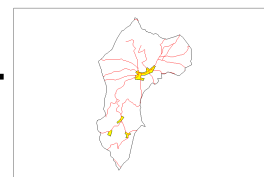


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
DUERNE

N° INSEE

69078



DDT 69

Service Planification Aménagement Risques

Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)

☎ 04.78.62.50.50

165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Etablissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Etablissement des ouvrages de transport d'électricité
E					I5	Etablissement des canalisations de distribution de gaz
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits Périmètre des abords		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
		AC3	Réserves naturelles régionales		PM1	Risques naturels (enveloppe globale)
E		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM2	Installations classées (enveloppe globale)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM3	Risques technologiques (enveloppe globale)
N					PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
D					PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
E		EL10	Parcs nationaux			
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : JUIN 2019

Modifié :

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	DUERNE
Saisie le :	22/05/2012
Servitude :	PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
Référence(s) :	Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'Environnement : articles L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plan de prévention des risques miniers établi en application du nouveau code minier Art L174-5.
Service(s) responsable(s) :	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
Acte(s) institutif(s) :	AP n°2012143-0003 du 22/05/2012 - RAA Juin 2012 (n°36). AP n°2014010-0001 du 15/01/2014 - RAA 17/01/14 (spéc.n°7)
Caractéristique(s) :	Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRNI) de la BREVENNE et de la TURDINE. Ce plan de prévention des risques comprend les éléments suivants : - Arrêté préfectoral et AP rectificatif (erreur matérielle) - Note de présentation - Règlement - Cartes des enjeux : planches au 10 000e (B1 à B11 et T1 à T9) - Cartes des aléas : planches au 10 000e et au 5 000e - Cartes de zonages : plans au 5 000e : 26 cartes pour 31 communes et une carte au 40 000e des limites du bassin versant avec 16 communes concernées uniquement par la zone blanche (Cf liste correspondante) - Annexes pour information : bilan concertation et bilan final. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages. Cf réédition corrigée du plan de zonage sur les communes de Ste Foy l'Argentière, l'Arbresle, Joux, St Romain de Popey et Bully, ainsi que les communes voisines de Souzy, St Genis l'Argentière, Savigny, St Germain-Nuelles (ex Nuelles), Châtillon, Fleurieux sur l'Arbresle et Eveux pour rectification d'une erreur matérielle.